



Entreprise
& Développement

Architectes de vos compétences

Rue Léonard de Vinci
Centre d'Affaires Kerscoff
29600 Morlaix
Tél. : 02 98 15 11 33
Fax : 02 98 63 95 28
Mail : contact@eetd.fr
www.eetd.fr

Désamorcer les conflits

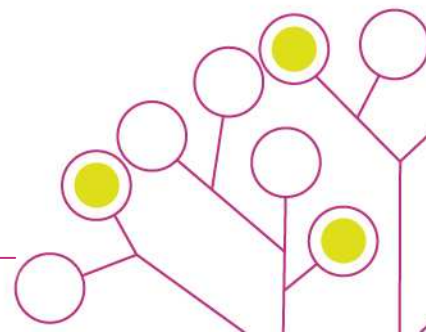
***TENSION SOCIALE
DANS L'ENTREPRISE***

***CONFLIT ENTRE
ASSOCIÉS***

***LITIGE AVEC UN
FOURNISSEUR***

.... Sans recourir au contentieux.

***LA MÉDIATION,
L'AUTRE SOLUTION AU SERVICE DES
ENTREPRISES.***



Qu'est ce que la Médiation ?

La Médiation est un processus de résolution des conflits, organisé par la loi du 8 février 1995 ainsi que la loi de Modernisation sociale.

C'est une alternative au contentieux qui permet aux parties de rester maître de la décision.

La Médiation met en relation les parties en conflit par l'intermédiaire d'un tiers choisi librement par les protagonistes : le Médiateur.

Le Médiateur intervient pour aider les personnes en conflit à trouver un terrain d'entente : il ne prend pas partie, il ne juge pas.

Comment se déroule La Médiation ?

A défaut de saisine commune, une partie en conflit saisit le Médiateur qui prend contact avec l'autre protagoniste.

Le Médiateur élaborera une convention de Médiation fixant les règles de déroulement de la médiation.

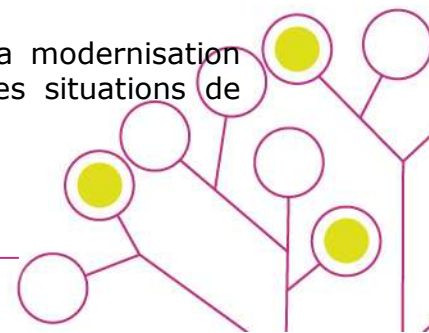
Lors de la Médiation, dont la date est fixée conjointement, Le Médiateur aidera à renouer le dialogue, cherchera à comprendre les raisons profondes du litige et, au travers de rencontres collectives et individuelles, favorisera la recherche par les parties d'une solution commune.

La solution sera alors formalisée par l'intermédiaire des avocats des parties s'ils existent. Cet accord pourra être homologué par un tribunal.

Quel est l'intérêt de la Médiation ?

La Médiation est un processus souple et maîtrisé par les parties qui présente les avantages suivants :

- ✓ **Rapidité** : un conflit peut trouver une issue en quelques jours.
- ✓ **Economie** : La Médiation évite le coût d'une procédure contentieuse hasardeuse.
- ✓ **Maîtrise de la solution** : La décision retenue sera celle des parties et non celle d'un magistrat.
- ✓ **Confidentialité** : La négociation est secrète et ne peut être utilisée lors d'un contentieux ultérieur.
- ✓ **Efficacité** : Formalisé par les avocats des parties, le protocole de Médiation aura l'autorité de la chose jugée entre les protagonistes.
- ✓ **Equité** : Là où la justice se détermine uniquement en fonction des règles de Droit, la Médiation peut aboutir à une solution originale respectant des intérêts qui paraissaient contradictoires.
- ✓ **Modernité** : Dans l'entreprise, la Médiation contribue à la modernisation des relations sociales en aidant les acteurs à dépasser les situations de conflits.



Des exemples d'interventions :

Relations sociales

- Rupture du contrat de travail, transaction
- Résistance au changement
- Harcèlement
- Démotivation
- Conflit collectif
- Situation d'entrave

Relations entre associés

- Conflit entre associés
- Rapports familiaux dans l'entreprise

Relations commerciales

- Gestion d'un impayé ou d'un abandon de créance
- Vice caché ou non conformité
- Concurrence déloyale

FAXER CE DOCUMENT AU 02 98 63 95 28 POUR UN COMPLEMENT D'INFORMATIONS GRATUIT

Nos atouts : Une expertise en relations sociales et droit du travail, une proximité géographique, des réponses adaptées à votre environnement, un coût limité à votre besoin.

Société : Activité :

Nom interlocuteur : Fonction :

Adresse : Ville :

Téléphone : Fax :

